

## Projet « Agent.es culturel.les pour des écoles créatives » Phase II (2024-2028) Foire aux questions (FAQ)

Le document FAQ reprend les questions importantes liées au projet « Agent.es culturel.les Suisse » et offre une orientation à toutes les personnes impliquées dans le projet (directions d'école, responsables de la culture, agent-es culturel-le-s, partenaires cantonaux). La direction du projet évalue régulièrement le présent document et le complète si nécessaire.

Table des matières	
Table des matières .....	1
1. Objectif global du projet .....	2
<b>2. Structure et éléments du projet .....</b>	<b>2</b>
Quelle est la durée du projet ? .....	2
Quels sont les cinq accents thématiques ? .....	2
Qu'est-ce qu'une feuille de route culturelles ? .....	2
Qu'est-ce que l'atelier de lancement « Mise en place » ? .....	3
Qu'est-ce que l'atelier de vision ? .....	3
Qu'est-ce qu'une planification annuelle et pourquoi est-elle nécessaire ? .....	3
3. Les rôles dans le projet .....	3
Qui est l'agent e culturel le et quel est son rôle ? .....	3
Qui est le/la responsable de la culture et quel est son rôle ? .....	3
Qui est le groupe culturel et quel est son rôle ? .....	3
Que fait la direction de l'école ? .....	4
4. Modalités administratives .....	4
Convention de participation ? .....	4
« Subventions dédiées à l'art » .....	4
Qui demande les « Subventions dédiées à l'art », comment et auprès de qui ? .....	4
Qui prépare les contrats avec les acteurs trices culturel les externes et qui les signe ? .....	4
Comment sont fixés les honoraires des acteurs trices culturel le s ? .....	4
Concrètement, à quoi peut servir la subvention dédiée à l'art ? .....	5
Que sont les contributions financières propres de l'école ? .....	5
Où puis je trouver les modèles de convention, de budget et les guides pour déposer une demande de projet ? .....	5
5. Structure du projet .....	5

# 1. Objectif global du projet

Le projet « Agent.es culturel.les pour des écoles créatives » vise à éveiller l'intérêt des enfants et des jeunes pour les arts et à les encourager à participer d'eux-mêmes à la culture. L'objectif est de créer des structures stables pour la formation culturelle. Les domaines d'action vont de la mise en œuvre de projets culturels avec plusieurs classes au développement culturel des écoles, en passant par la réflexion sur la manière de structurer les cours avec des méthodes artistiques. Les quatre années dédiées à la phase II du projet « Agent.es culturel.les Suisse » offrent la possibilité de poursuivre le développement du projet et de tester les nouveaux formats élaborés.

Pour la phase II, les objectifs suivants ont été fixés :

Le projet « Agent.es culturel.les Suisse » :

1. contribue à renforcer durablement l'éducation culturelle dans les écoles primaires et secondaires suisses, à la développer et à l'ancrer dans les structures.
2. met en avant les opportunités liées à l'éducation culturelle en induisant des développements au niveau de la structure organisationnelle de l'école.
3. démontre, par des exemples pratiques d'approches méthodologiques de l'éducation culturelle, comment promouvoir concrètement dans l'enseignement des processus d'apprentissage alternatifs et individuels ainsi que des compétences transversales.
4. renforce les réseaux régionaux et nationaux et assure le transfert des connaissances acquises jusqu'à présent

Compte tenu de ces quatre objectifs stratégiques, différents formats ont été développés dans le cadre d'une collaboration entre la Fondation Mercator Suisse et les agent-e-s culturel-le-s, en mettant l'accent sur différents points.

## 2. Structure et éléments du projet

Quelle est la durée du projet ?

Dans sa phase II, le projet « Des Agent.es Culturel.les pour des écoles créatives » peut être mis en œuvre sur une durée d'un ou deux ans pour le développement culturel des écoles.

Quels sont les cinq accents thématiques ?

Les accents thématiques servent d'orientation en ce qui concerne les contenus et ont pour but de définir la ligne à suivre, les besoins et les attentes de l'école. Cette dernière choisit les accents thématiques en collaboration avec l'agent-e culturel-le :

- Réaliser ses propres projets culturels
- Développer la culture scolaire
- Enseigner l'art autrement
- Élaborer des stratégies artistiques pour l'enseignement
- Permettre à toutes et à tous de participer à l'art et à la culture

Les accents thématiques sont décrits en détail sur le site Internet « Agent.es culturel.le.s Suisse » et sont illustrés par des exemples. [Lien vers le site web.](#)

Qu'est-ce qu'une feuille de route culturelles ?

La feuille de route culturelle est un document stratégique élaboré par l'école en collaboration avec l'agent-e culturel-le. Elle expose ce que l'école a déjà accompli dans le domaine des arts et de la culture, ce qu'elle veut développer pendant la durée du projet et quels objectifs elle souhaite atteindre. Les objectifs et les mesures définis dans la feuille de route dépendent des priorités de profil choisies par l'école. Une feuille de route culturelle est un instrument flexible et dynamique qui peut être adapté, révisé et étendu à tout moment. Son exhaustivité peut varier d'une école à l'autre

Qu'est-ce que l'atelier de lancement « Mise en place » ?

L'atelier de lancement « Mise en place » est le premier contact entre l'agent-e culturel-le et l'école qui a déposé sa candidature pour participer au projet. Il s'agit de faire connaissance et de discuter des attentes. En outre, les rôles sont clarifiés et l'orientation du contenu de la collaboration est définie.

L'atelier de lancement a généralement lieu en mars/avril dans l'école intéressée et rassemble la direction d'école, le/la responsable de la culture et deux à quatre enseignant-e-s intéressé-e-s. L'atelier est animé par l'agent-e culturel-le et dure environ 90 minutes.

Qu'est-ce que l'atelier de vision ?

L'atelier de vision a lieu au début de l'année scolaire et fait suite à l'atelier de lancement « Mise en place ». Il reprend les objectifs qui y ont été formulés et les concentre en une vision commune. L'atelier de vision se déroule avec la direction de l'école, le/la responsable de la culture, le groupe culturel et éventuellement d'autres enseignant-e-s et élèves intéressé-e-s. Il est organisé et animé par l'agent-e culturel-le. L'atelier de vision constitue la base de l'élaboration d'une feuille de route culturelle.

Qu'est-ce qu'une planification annuelle et pourquoi est-elle nécessaire ?

La planification annuelle esquisse une vue d'ensemble ainsi que les objectifs en fonction des accents thématiques et divise le projet global en étapes partielles avec des rendez-vous obligatoires. L'agent-e culturel-le est responsable de la planification annuelle et l'élabore en collaboration avec le/la responsable de la culture, la direction de l'école et en concertation avec le groupe culturel.

La planification annuelle est partagée avec la direction ainsi qu'avec la représentation cantonale et constitue un moyen de demander un soutien financier (subventions dédiées aux arts).

### 3. Les rôles dans le projet

Qui est l'agent-e culturel-le et quel est son rôle ?

Les agent-e-s culturel-le-s conseillent et encadrent les écoles dans leur développement culturel. Ils partagent des approches spécifiques aux arts et à la culture et les intègrent dans le quotidien des écoles, mettent en réseau les écoles, les institutions culturelles et les artistes et les accompagnent dans la conception et la production de projets artistiques. Ils élaborent avec l'école des planifications annuelles, des demandes de projets, des rapports de projets (cf. site Agent.es culturel.les Suisse), des budgets et des décomptes et gèrent les « Subventions dédiées à l'art » en accord avec la direction de l'école. En outre, ils animent le groupe culturel interne à l'école en collaboration avec le/la responsable de la culture. Ils sont en général présents à l'école un jour par semaine.

Qui est le/la responsable de la culture et quel est son rôle ?

L'école nomme un-e enseignant-e responsable de la culture et met à sa disposition deux leçons hebdomadaires. Cette personne fait le lien entre l'agent-e culturel-le et l'école, représente le projet au sein de l'école et du collège des enseignant-e-s et soutient le projet dans sa mise en œuvre pratique. Elle dirige et anime le groupe culturel en collaboration avec l'agent-e culturel-le.

Qui est le groupe culturel et quel est son rôle ?

Le/la responsable de la culture forme avec d'autres enseignant-e-s le groupe de travail culturel et soutient l'agent-e culturel-le du point de vue de l'enseignement, en particulier en ce qui concerne les aspects conceptuel et organisationnel. Le/la responsable de la culture et le groupe culturel de l'école assurent la communication avec les autres enseignant-e-s de l'établissement, mènent une réflexion sur les projets culturels de l'école, soutiennent leur mise en œuvre et défendent les intérêts du projet au sein de l'école. Ils jouent un rôle central dans l'ancrage durable de la formation culturelle à l'école.

Idéalement, le groupe culturel se compose de maître·sse·s de classe, de spécialistes de la culture ainsi que d'au moins un membre de l'équipe de direction élargie de l'école. Les enseignant·e·s de toutes les disciplines sont également les bienvenu·e·s.

Que fait la direction de l'école ?

La direction de l'école voit une utilité stratégique dans l'intégration structurelle de l'art et de la culture à l'école. Elle soutient le projet aux niveaux stratégique et organisationnel et élabore une planification annuelle avec l'agent·e culturel·le et le/la responsable de la culture. Elle est prête à mettre à disposition les moyens structurels et financiers nécessaires à cet effet et communique activement au sujet du projet au sein de l'équipe, avec les parents et auprès de la commune.

La direction de l'école vérifie les budgets et les décomptes de projet préparés par l'agent·e culturel·le avant de les envoyer au canton et au secrétariat. La direction de l'école vérifie et signe les contrats préparés par l'agent·e culturel·le avec les acteurs·trices culturel·les externes.

## 4. Modalités administratives

Convention de participation ?

La convention de participation est conclue avant le lancement du projet entre l'école et le secrétariat et règle les modalités de la collaboration sur toute la durée du projet.

« Subventions dédiées à l'art »

Le canton de Berne verse une contribution financière d'un montant de 10 000 francs maximum par année pour la réalisation de projets artistiques. L'école doit apporter les ressources supplémentaires nécessaires pour réaliser ses projets.

Qui demande les « Subventions dédiées à l'art », comment et auprès de qui ?

Une demande de « Subventions dédiées à l'art » peut être déposée une fois par année sous la forme d'une demande de contribution à un projet, accompagnée d'une planification et d'un budget annuels. La demande porte sur une année scolaire entière et doit être déposée auprès de la Section encouragement des activités culturelles du canton de Berne, Unité Médiation culturelle. Le canton verse la subvention en deux tranches, à la fin de l'année civile et à la fin de l'année scolaire. Afin de pouvoir bénéficier du deuxième versement avant les vacances d'été, l'école doit déposer une facture finale accompagnée d'un rapport sur tous les projets menés.

Avant d'être déposés auprès du service cantonal compétent, la facture finale et le rapport de projet doivent faire l'objet de discussions avec la direction de l'école et approuvés par celle-ci. Les agent·e·s culturel·le·s ont accès à des modèles mis à disposition par le secrétariat pour la demande de projet, le budget et la facture finale.

Qui prépare les contrats avec les acteurs·trices culturel·les externes et qui les signe ?

L'agent·e culturel·le prépare les contrats avec les acteurs·trices culturel·le·s en concertation avec la direction de l'école et les soumet à celle-ci. Un modèle de convention est mis à disposition par le secrétariat et peut servir de référence aux agent·e·s culturel·le·s et aux écoles. Dans le cadre du projet « Agent.es culturel.les Suisse », les acteurs·trices culturel·le·s sont mandaté·e·s par l'école et les contrats sont donc signés par la direction de l'école.

Comment sont fixés les honoraires des acteurs·trices culturel·le·s ?

Recommandations en matière d'honoraires : la rémunération équitable des acteurs·trices culturel·le·s, conforme aux usages de la branche, doit être garantie

dans le cadre du projet « Agent.es culturel.les Suisse ». L'école se base sur les recommandations de l'association faîtière Médiation Culturelle Suisse en matière d'honoraires.

Concrètement, à quoi peut servir la subvention dédiée à l'art ?

La subvention dédiée à l'art peut servir à payer les honoraires des acteurs-trices culturel-le-s. Les dépenses pour des frais de déplacement, des billets d'entrée, des frais de location ou de matériel ne sont pas pris en charge par le canton et doivent être couverts par l'école.

Que sont les contributions financières propres de l'école ?

Les contributions financières propres de l'école doivent être mentionnées dans le budget ainsi que dans la facture finale.

Les prestations propres de l'école comprennent par exemple : l'achat de matériel pour les projets culturels, les frais de location de locaux externes, les frais de transport des élèves, les frais de billets d'entrée.

Les frais de personnel des enseignant-e-s ou les frais d'infrastructure de l'école ne sont pas considérés comme des prestations propres.

Où puis je trouver les modèles de convention, de budget et les guides pour déposer une demande de projet ?

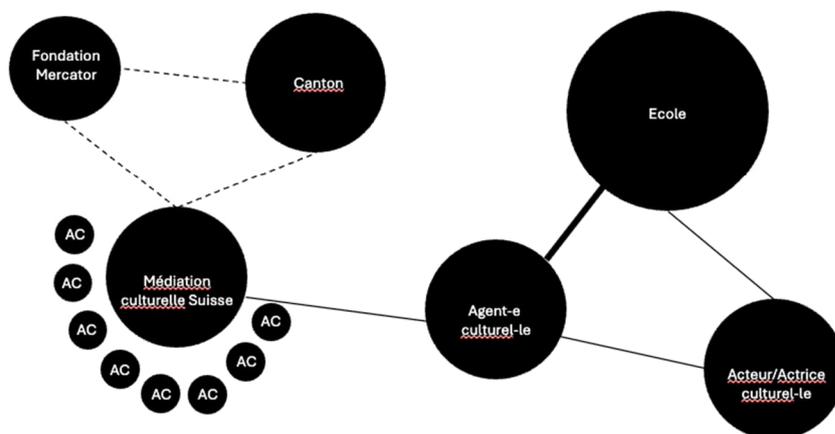
Les différents modèles se trouvent sur le Sharepoint commun des agent-e-s culturel-le-s, du secrétariat, des cantons et des écoles.

## 5. Structure du projet

Le projet « Agent.es culturel.les Suisse » est organisé de la manière suivante : le secrétariat est responsable de l'organisation globale du projet. Les agent-e-s culturel-le-s sont employé-e-s par l'association Médiation Culturelle Suisse, travaillent à 60 % et accompagnent une à deux écoles. 20 % de leur taux de travail sont réservés aux activités en lien avec le projet global ainsi qu'aux formations continues.

Le projet « Agent.es culturel.les pour des écoles créatives » est un projet de formation culturelle et de développement des écoles initié et soutenu par la Fondation Mercator Suisse en collaboration avec les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures, Berne, Fribourg, Saint-Gall, Thurgovie, Valais et Zurich. Le projet est mis en œuvre par l'association faîtière Médiation Culturelle Suisse.

### Qui participe au projet?



État : mai 2024